

LES 4 ENGAGEMENTS DE DIRECT SYNDIC – Cabinet LEDUCQ Sarl.

« LE SYNDIC DE COPROPRIETES INDEPENDANT »

- **DIRECT SYNDIC** est l'enseigne que nous avons choisie quand nous avons décidé de créer notre cabinet de syndic de copropriétés.

Nous voulons avoir une relation directe avec les copropriétaires et leur garantir un service de qualité pour une gestion intègre et humaine de leurs Résidences.

DIRECT SYNDIC, c'est avant tout 4 engagements :

→ **ENGAGEMENT N°1** : Deux interlocuteurs et responsables, Fabienne et Laurent LEDUCQ, fondateurs de « DIRECT SYNDIC » joignables facilement sur téléphone portable.

→ → → **DIRECT SYNDIC**, c'est une gestion de proximité avec une grande disponibilité. **Laurent LEDUCQ**, Maître en droit et diplômé de l'Institut des études appliquées à la construction et à l'habitation (I.C.H) de Montpellier et **Fabienne LEDUCQ**, comptable de copropriétés, exercent la profession de syndic depuis plus de 25 années et ont construit leur expérience par un parcours tant dans un cabinet familial que dans l'un des groupes immobiliers les plus importants.

Ils ont fait le choix de continuer à exercer leur métier en privilégiant une relation directe avec les copropriétaires.

→ **ENGAGEMENT N°2** : Un syndic indépendant des banques, des établissements financiers, des compagnies d'assurances, des constructeurs, des promoteurs et des entreprises...

→ → → **DIRECT SYNDIC**, c'est une gestion qui exige une totale indépendance du syndic à l'égard de tous intervenants. Le syndic ne profitera à aucun moment de rémunérations sous quelques formes (commissions, intérêts financiers, services en nature...) autres que ses honoraires visés dans son contrat.

→ → → **DIRECT SYNDIC** gère votre copropriété avec un compte bancaire séparé dont le titulaire est le syndicat des copropriétaires. Les fonds détenus sont utilisés pour la gestion de la copropriété et ne produisent pas d'intérêts en faveur du syndic.

→ **ENGAGEMENT N°3** : Mener une gestion économique avec des charges maîtrisées pour tenir compte du contexte économique actuel.

→ → → **DIRECT SYNDIC** met en œuvre des mesures pour faire des économies afin de réduire les charges de votre copropriété, comme une renégociation périodique des contrats, une mise en concurrence des intervenants par la demande de 3 devis...

La connaissance parfaite de votre Résidence évitera des interventions multiples qui génèrent des factures et alourdissent les charges.

→ → → **DIRECT SYNDIC** vous propose un contrat clair qui permet de connaître les missions confiées au syndic dont le coût est défini préalablement.

→ **ENGAGEMENT N°4** : Mener une gestion transparente.

→ → → **DIRECT SYNDIC** associe étroitement le conseil syndical à la gestion de la copropriété. Une véritable cogestion permet de garantir la transparence.

→ → → **Avec DIRECT SYNDIC**, vous connaissez le coût de la gestion de votre copropriété : pas de surprises, ni frais cachés, ni abus de frais de relance et autres petits frais ponctionnés dans les comptes de la copropriété, ni frais supplémentaires pour la tenue d'un compte bancaire séparé... comme c'est souvent le cas dans certains cabinets concurrents et certains grands groupes immobiliers.

→ → → **Avec DIRECT SYNDIC**, les copropriétaires pourront consulter en ligne leurs comptes, les convocations, les P.V. des A.G., comptes-rendus, le carnet d'entretien.....

DIRECT SYNDIC

Cabinet LEDUCQ, Sarl au capital de 7500 €, siège social 13 Rue Charles Lecocq 66000 PERPIGNAN, Bureau 33 Rue Alfred de Musset 11210 PORT LA NOUVELLE. RCS Perpignan n°530 275 775. Titulaire de la carte professionnelle N°66-2011-08TG délivrée par la préfecture des P.O. Garantie par Compagnie Européenne des garanties et cautions 128 Rue de la Boetie 75378 PARIS CEDEX 08 pour un montant de 110 000 € et assurée en responsabilité civile professionnelle par la Compagnie GAN n°111288802. Tel. 04 68 41 81 30 – 06 09 66 51 31 – contact@direct-syndic-pln.fr - www.direct-syndic-pln.fr -